

L'Autorité de la concurrence salue la naissance de l'Autorité de la concurrence calédonienne

Publié le 13 décembre 2017

C'est avec un réel plaisir et une grande satisfaction que l'Autorité de la concurrence a appris l'approbation, le 12 décembre 2017, par le Congrès de la Nouvelle-Calédonie des cinq candidats proposés par le Gouvernement de Nouvelle-Calédonie qui composeront la nouvelle autorité de la concurrence de Nouvelle-Calédonie. La nomination du président et des membres du collège, ainsi que du rapporteur général marque le lancement opérationnel de cette institution et constitue l'aboutissement d'un processus de cinq ans auquel l'Autorité de la concurrence a pris une part active.

L'Autorité de la concurrence avait dès 2012 appelé de ses vœux la création d'une autorité indépendante en charge de la régulation concurrentielle en Nouvelle-Calédonie¹. Celle-ci s'est matérialisée par la loi du pays n° 2014-12 du 24 avril 2014 portant création de l'autorité de la concurrence de Nouvelle-Calédonie.

La présidente Isabelle de Silva adresse ses félicitations à la nouvelle institution :
« Par cette décision, la Nouvelle-Calédonie s'engage, sous le contrôle vigilant d'un arbitre indépendant, dans une dynamique de concurrence qui profitera à l'ensemble de l'économie de la collectivité. C'est un choix courageux dont l'Autorité de la concurrence salue l'ambition ».

¹ <https://www.autoritedelaconcurrence.fr/fr/communiqués-de-presse/2-octobre-2012-nouvelle-caledonie>

Contact(s)

Virginie Guin
Directrice de la communication
01 55 04 02 62
[Contacter par mail](#)

Yannick Le Dorze
Adjoint à la directrice de la
communication
01 55 04 02 14
[Contacter par mail](#)